

TARIFS ET MODALITES DES ACCUEILS PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS - RELAIS DES HOMARDS

A compter du 1^{er} janvier 2023

	A	B	C - QF médian	D	E	Extérieur*		
						F	G	H
Tranches de QF	0 à 550	551 à 850	851 à 1100	1101 à 1400	> 1400	0 à 850	851 à 1100	> 1100
Tarif à la 1/2h								
Période vacances de 6h45 à 8h30 et de 18h à 19h	0,60 €	0,68 €	0,75 €	0,82 €	0,88 €	1,30	1,44	1,58
Période scolaire : de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 19h								
Matin (8h30-12h00)	3,49 €	3,93 €	4,37 €	4,71 €	5,06 €	7,52	8,36	9,20
Journée sans repas	7,57 €	8,52 €	9,47 €	10,22 €	10,98 €	16,31	18,12	19,93
Après-midi (13h00-18h)	5,09 €	5,73 €	6,36 €	6,87 €	7,38 €	10,96	12,18	13,40
Séjour (journée + 2 repas+ nuit)	20,24 €	22,78 €	25,31 €	27,33 €	29,36 €	43,60	48,44	53,28

Tarif goûter : 0,30 €

* "Extérieur" : enfant scolarisé à compter du 01/01/2015, ne résidant pas à Riantec

A défaut de communication du n° d'allocation, la grille tarifaire la plus haute (E ou H) sera appliquée.

Tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023

Délais d'annulation et pénalités

Dépassement horaire		15,00 € par ½ heure et par enfant au-delà de 19 h.
Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires (hors vacances d'été) :		
-	Annulation des réservations au moins 10 jours** avant le 1er jour des vacances pour les deux semaines (sauf présentation d'un certificat médical ou arrêt de travail)	Facturation de la totalité de l'inscription si annulation hors délais.
Accueil de loisirs pendant les vacances d'été :		
-	Annulation des réservations pour le mois de juillet avant le 15 juin	
-	Annulation des réservations pour le mois d'août avant le 15 juillet (Sauf présentation d'un certificat médical ou arrêt de travail)	
Mercredis : Annulation des réservations au moins 5 jours** avant le jour d'accueil périscolaire.		Facturation de la totalité de l'inscription si annulation hors délais.
Accueil périscolaire :		
	Matin & soir lundi, mardi, jeudi, vendredi : annulation des réservations au plus tard la veille (minuit).	Pénalité de 1 euro pour toute présence sans réservation préalable.
		Maintien du prix du goûter pour toute annulation hors délai.
	Enfant de maternelle non remis par un adulte à un animateur	1,00 €
	Transport scolaire :	
	Inscription/désinscription par les familles au moins 48 h à l'avance	1,00 € par enfant et par jour en cas de non-respect des délais d'inscription/désinscription.
** Le jour d'accueil n'est pas comptabilisé dans le délai d'annulation		